EAUX NOIRES OU GRISES...

[D'ÉGOUTS ET DES COULEURS]









Les eaux noires

C'est l'eau des toilettes... et souvent avec des bactéries, des virus...

Les eaux grises

C'est l'eau de la vaisselle. des douches, de lavage du bateau... avec des savons et des détergents.



EAU LA LA!

LA ZONE CÔTIÈRE **EST SENSIBLE**

Laisser ces eaux s'échapper en mer nuit à certains usages du littoral tels que la conchyliculture, la pêche (récréative et professionnelle), la baignade...



C'EST DANS LA LOI

Décret du 11 mai 2010 relatif à la « Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires » : le rejet des eaux usées (noires, grises, fond de cales) à la mer est strictement interdit dans les ports et à moins de 3 milles de la terre la plus proche.



LES BEAUX GESTES OUI PROTÈGENT

C'EST BEAU LA MER

À TERRE

J'utilise les sanitaires avant mes sorties en mer.

J'utilise les pompes de récupération des eaux usées.

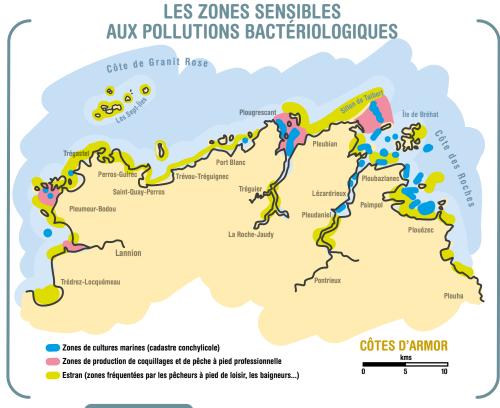
Je ne rejette pas à proximité des côtes et des zones sensibles (ex. parcs à huîtres).

voir carte ci-contre

SUR MON BATEAU

Je préfère des produits de lavage / vaisselle « ECOLABEL », plus respectueux de l'environnement.

J'utilise les équipements à terre pour faire ma vaisselle.



Bon à savoir

Pour les navires équipés de toilettes, la loi impose à tous les bateaux mis sur le marché à partir de 2008 de s'équiper de bacs de rétention ou d'unités de traitement des eaux noires.

Pour aller plus loin

À ce jour les ports de Perros-Guirec, Tréquier et Paimpol sont équipés de pompes de récupérations de ces eaux. Des réflexions sont en cours sur le territoire pour de nouveaux équipements.



Système de récupération des eaux usées des navires et des eaux de fond de cale mis en place au port de Paimpol.

protegeonslamer.bzh











